



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 42022

## Texte de la question

M. Jacques Kossowski entend attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le rôle majeur joué par la coloscopie dans la prévention du cancer colorectal. Cette méthode d'investigation permet aux médecins gastro-entérologues de rechercher et de retirer d'éventuels polypes susceptibles de devenir cancéreux. Ainsi, chaque année, 900 000 coloscopies sont effectuées et 600 000 polypes enlevés. Malgré le nombre de polypectomies réalisées, le nombre de cancers demeure en augmentation. Il convient donc de multiplier ce type d'examen en particulier pour les personnes âgées de plus de cinquante ans.

Malheureusement, le parc d'endoscopes français est dans un état préoccupant. En effet, la moitié de ces appareils ont déjà plus de cinq ans et 18 % d'entre eux sont encore des endoscopes à fibre optique. Tous les investissements semblent être faits sur du matériel bas de gamme alors qu'au contraire il s'avère nécessaire d'investir dans des vidéo-endoscopes de haute résolution permettant de détecter des lésions planes à la limite de la visibilité, lésions planes qui représentent 36 % de tous les adénomes responsables de la formation de cancers colorectaux. A l'heure du plan anticancer voulu par le Président de la République, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que les médecins spécialistes, les cliniques et les hôpitaux puissent investir financièrement dans des matériels d'investigation performants. D'autre part, il souhaite que le niveau de la nomenclature (CCAM) applicable à l'endoscopie digestive ne soit pas sous-évalué dans le cadre d'une politique de rationalisation comptable des soins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Kossowski](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42022

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 2004, page 4638